



## CD54 Tennis de Table

Maison Régionale des Sports de Lorraine  
13 rue Jean Moulin  
BP 70001 – 54510 TOMBLAINE

*Commission sportive*

Compte rendu de la consultation par mail du 25 novembre 2009

Participants : Claude BERNARDIN, Tony BOURRIER, Pierre CLEMENT, Frédéric GIARDI, Robert JAY, Françoise LAPICQUE

Abstention : Jean-Marie DEPARDIEU

### **Coupes de Meurthe et Moselle**

#### ***Litiges tour 1***

\* Rencontre Nancy ASEG – Vandoeuvre MJC en coupe Jean-Luc Lemineur

Le Juge Arbitre de Nancy ASEG, Michel MAURY a refusé de laisser jouer un joueur de l'équipe de Vandoeuvre, car sa licence n'avait pas de photographie et il ne pouvait présenter sa carte d'identité ; le juge arbitre mentionne ces faits au verso de la feuille de rencontre. L'équipe de Vandoeuvre refuse de jouer dans ces conditions et son capitaine adresse à la CSD un rapport circonstancié.

#### **Décisions :**

Attendu que le juge arbitre n'avait pas le droit d'interdire de jouer pour cette raison, d'autant que les 2 autres adultes présents pouvaient attester de l'identité du joueur, ce qui est une autre méthode légale en France pour témoigner de l'identité d'une personne, la Commission Sportive Départementale décide :

1- d'adresser un courrier au juge-arbitre lui rappelant le règlement,

2- de faire rejouer la rencontre,

\*à Vandoeuvre,

\* en présence d'un juge-arbitre neutre, indemnisé par le club de Nancy ASEG au tarif habituel du juge-arbitrage en championnat par équipes, nommé par la CSD

\* à la date du vendredi 4 décembre à 20h30

La feuille de rencontre sera adressée le jour-même par le club de Vandoeuvre au CD54, comme habituellement.